

SYNDICAT  
DES EAUX  
DU SUD EST DU LOT

**Délibération 2024/31**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

Place de la Mairie  
46 260 VARAIRE

**Nombre de délégués votants : 35**

**Présents (19) :** Mmes et MM AILLET Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles Louis, BOUCHARD Jean-Luc (suppléant de NOUVIALE Arnaud), CAMMAS Francis, CONTE Christian, COUPY Daniel, CUBAYNES Jean-Claude, DECREMPS Frédéric, DELLER Martine, FIGEAC Francis, FONT Corinne

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Vaylats sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

(suppléante VALETTE Roselyne), GENET Mylène, HAUVETTE Alix, MAROT Michel, MASSY Christian, MENOUX Ludovic, MORICE Pierre, PECH Didier, PRADEL Jean-Claude (suppléant WAGNER Marie-France).

**Absents représentés (0) :**

**Absents excusés (11) :** Mmes et MM AYMARD Marcel, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, DENOU Jerome, ESTIVAL René, FOLICHON Michèle, GROUWET Pascal, MONTAGNE Yannick, NODARI Sébastien, ORTALO-MAGNE André, TRAVERSAC David.

**Absents (5) :** Mme et MM. GOURGOU Jean-Pierre, HEBRARD Laurent, ISSALY Jacques, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude.

Monsieur Christian CONTE est désigné en tant que secrétaire de séance.

**Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) \_ Eau Potable 2023**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est rédigé suite à la réception du rapport annuel du délégataire conformément au contrat d'affermage.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux collectivités adhérentes pour être présenté à leur conseil communautaire ou municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente le rapport de l'exercice 2023 pour l'eau potable qui comprend 3 parties, une par secteur car chaque secteur est géré par un contrat de délégation spécifique.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du SESEL tel que présenté.

**FAIT et DELIBERE les jour, mois et an  
que dessus.**

**Certifié exécutoire**

**Transmis en Préfecture le- 1 OCT. 2024**

**Publié ou notifié le- 1 OCT. 2024**

**A Vaylats, le 30 septembre 2024**

**Le Président**

**Le Président**

  
**SESEL**  
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot  
Place de la mairie - 46260 VARAIRE

  
**SESEL**  
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot  
Place de la mairie - 46260 VARAIRE

**Didier PECH**